

## E3C : Les épreuves "insérées dans l'emploi du temps normal des élèves"

3 minutes

**Modifié à 8h30-** *Sortie de crise ? Réuni le 11 mars, le comité de suivi de la réforme du lycée a rendu un arbitrage plutôt favorable à ceux qui souhaitent que les E3C restent une épreuve d'examen. Le ministre annonce le 12 mars un recadrage du calendrier et des épreuves "dans l'emploi du temps normal des élèves".*



"La mobilisation des collègues et les alertes du Snes ont fait prendre conscience au ministre les problèmes des E3C", nous a dit Frédérique Rolet secrétaire générale du Snes Fsu. Après deux mois de désordres inédits dans les lycées, le comité de suivi de la réforme offre au ministre une porte de sortie qu'il devrait saisir.

A court terme, selon F Rolet, le comité préconise que les prochaines épreuves de contrôle continu du bac (E3C) aient lieu sur deux demi-journées banalisées. Des temps de concertation pour le choix des sujets et pour la correction sont aussi recommandés. La date de la prochaine session des E3C devrait être reculée de façon à donner un minimum de semaines de cours entre les deux sessions. La session qui a démarré en janvier n'est pas terminée partout et la prochaine devrait s'ouvrir au retour des prochains congés ce qui semble trop court.

Pour F Rolet, "il y a un recul du ministre. Il s'est rendu compte que la situation ne peut pas rester en l'état et c'est plutôt positif. C'est le

résultat de la mobilisation des enseignants". Après des semaines épuisantes pour tout le monde dans les lycées, après des scènes traumatisantes, il semble que le ministère cherche l'apaisement et la fin de crise. Le comité de suivi propose. Le ministre décide.

### **Les décisions de JM Blanquer**

Dans un communiqué du 12 mars, le ministre annonce plusieurs décisions. La plus importante concerne l'organisation des E3C qui "doivent s'insérer dans l'emploi du temps normal des élèves". La formule des demi journées banalisées est-elle compatible avec cette définition ? Pas sur ! Aujourd'hui les épreuves se déroulent sur des demi journées banalisées ou sur des cours normaux dans à peu près autant d'établissements. Par contre " un temps de concertation pour les professeurs selon des modalités définies dans les établissements" est bien maintenant prévu.

Le calendrier de la prochaine session est décalé. " Les épreuves pourront se dérouler, au choix des établissements, à partir du 20 avril, comme initialement annoncé, et jusqu'à la fin du mois de juin".

Enfin le ministre confirme l'ouverture de la banque de sujets aux parents et élèves " dès lors qu'un nombre suffisant de sujets par discipline est atteint".

### **F Jarraud**